



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES-VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 17h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes.

**PRESENTS** : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,

M. **GRENON** Jean-Claude, Mme **RIVIERE** Monique, M. **RAFFE** David, M. **MICHAUD** Jacky, Mme **SIGNAT** Lyliane, Vice-Présidents

Mmes **BELLET** Gisèle, **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **DUCAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **MOUHE** Annick, **MOURET** Sylvie, **PELLETIER** Marie-Claude

Mrs **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **CAILLAUD** Stanislas, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIALE** Jean-Pascal, **VIDAL** Patrick

**Visioconférence** : /

**Excusés** : **BOISSEAU** Béatrice (pouvoir à Jacky MICHAUD), **MACHEFERT** Patrick

**Date de la convocation** : 17 septembre 2024

**Présents** : 31

**Votants** : 32

**Secrétaire de séance** : Jean-Pascal VIALE

**Intervenants :**

Charly TAUNAY – Nostalgic' Speed – Restitution 4L Trophy 2024

Laurène LOUTRE – Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial – Bilan 2024 et projection 2025

**1. APPROBATION PV DU 19 JUIN 2024**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 19 juin 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2. ENFANCE JEUNESSE – ATTRIBUTION SUBVENTION ALSH SAINTE RADEGONDE**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution d'une subvention à la commune de Sainte-Radegonde pour l'organisation de l'accueil de loisirs « Les P'tites Mésanges » pour un montant de 70 000 euros.

Madame Monique Rivière, Maire de Sainte-Radegonde ne prend pas part au vote.

**ADOpte A LA MAJORITE – 1 ABSTENTION**

**3. ENFANCE JEUNESSE – PLAN DE FINANCEMENT « SEJOUR MAROC »**

Monsieur le Président donne la parole à Stéphane Gomez, chargé de coopération territoriale, pour la présentation du « Séjour familles au Maroc » du 19 au 29 octobre 2024.

Depuis 2006, Monsieur le Président et les élus de la Communauté de Communes ont souhaité développer une politique enfance jeunesse très forte.

Depuis 5 ans, dans le cadre du réseau parentalité « Cœur de familles » des sorties familles sont proposées en impliquant fortement les familles du territoire.

Lors des commissions parentalité en 2023, les familles ont fait remonter leur souhait d'organiser un échange culturel avec un pays étranger. La Mission Locale, ayant partagé ses expériences en la matière, a favorisé l'idée de projet « échange culturel et solidaire avec le Maroc » à l'été 2023.

Afin d'organiser ce nouveau projet d'ampleur, les familles se sont réunies avec les responsables de services au rythme d'une rencontre par mois entre septembre 2023 et septembre 2024.

Ce projet a obtenu le soutien de la CAF, de la MSA.

Les familles se sont impliquées bénévolement sur certaines actions du Secteur Jeunesse et sur les actions du réseau « Cœur de familles » dont elles sont membres.

Il est également inscrit dans le PDASR (Plan Départemental des Actions pour la Sécurité Routière) et dans le programme des actions mobilité/sécurité routière. A cet effet, 8 jeunes impliqués dans le projet passeront leur permis AM avant le séjour et gagneront en expérience et en confiance en conduisant sur les routes Marocaines.

Le service mobilité internationale de l'université de Poitiers et l'université de Marrakech nous ont aidé dans la mise en œuvre d'une conférence sur les changements climatiques et la gestion du manque d'eau au Maroc, la prise de contacts avec des associations marocaines. A noter que le Musée Mohamed VI (Musée de l'eau) est également associé.

Une conférence similaire pourrait être organisée en Charente-Maritime avec le concours d'Eau 17 et abordant la gestion de l'eau sur notre département.

Pour précision, Stéphane Gomez indique aux membres du Conseil que le matériel communautaire emmené pour le séjour de 11 jours représente 7 scooters, 4 minibus et une remorque.

Il indique également que des actions d'autofinancement ont été menées par les familles et les jeunes.

Monsieur Jean-Denis Stauder demande si une assurance rapatriement a été prévue.

Monsieur le Président indique c'est GROUPAMA qui assure l'ensemble des compétences, bâtiments et matériels de la Communauté de Communes dont l'ensemble des séjours jeunes ou familiaux.

| <b>PROJET MOBILITE SOLIDARITE MAROC 2024</b><br><b>PASSAGE PERMIS AM, RAID MOB INTERNATIONAL et SEJOUR FAMILLES AU MAROC du 19 au 29 octobre</b><br><b>35 personnes (31 familles, 2 encadrants CdC et 2 encadrants professionnels)</b> |                    |   |                    |
|--|--------------------|---|--------------------|
| CHARGES  |                    | PRODUITS                                    |                    |
| Hébergement pension complète   | 15 300,00 €        | Participation des familles                  | 6 200,00 €         |
| <b>Sous-Total Hébergement</b>  | <b>15 300,00 €</b> | Permis AM (6X75)                            | 450,00 €           |
|  |                    | <b>Sous-Total Familles 17 %</b>             | <b>6 650,00 €</b>  |
| Transport minibus carburants permis ATA<br>Autoroute   | 5 250,00 €         | PDASR ETAT                                  | 750,00 €           |
| Bateau   | 5 050,00 €         | PDASR Département                           | 750,00 €           |
| <b>Sous-Total Transport</b>  | <b>10 300,00 €</b> | <b>Sous-Total PDASR 4%</b>                  | <b>1 500,00 €</b>  |
| Activités  | 2 100,00 €         | CAF 18 %                                    | 6 820,00 €         |
| <b>Sous-Total Activités</b>  | <b>2 100,00 €</b>  | MSA 27 %                                    | 10 000,00 €        |
|  |                    | <b>Sous-Total Partenaires Familles 45 %</b> | <b>16 820,00 €</b> |
| Encadrants professionnels X 2  | 5 000,00 €         | Soutien CDC Chantiers Jeunes                | 800,00 €           |
| Personnel Communauté de communes   |                    | CDC Autofinancement                         | 7 430,00 €         |
| <b>Sous-Total Personnel</b>  | <b>5 000,00 €</b>  | <b>Sous-Total CDC 20%</b>                   | <b>8 230,00 €</b>  |
| Conférence Climat (Association Passion Désert)   | 500,00 €           |   |                    |
| <b>Sous-Total Personnel</b>  | <b>500,00 €</b>    |   |                    |
| <b>Sous Total</b>  | <b>33 200,00 €</b> | <b>Sous Total</b>                           | <b>33 200,00 €</b> |

Présentation en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

#### 4. ENFANCE JEUNESSE – CONSULTATION DES PRESTATAIRES « SEJOUR MAROC »

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le tableau comparatif pour les prestataires du séjour au Maroc.

| <b>Echange Culturel et Solidaire au Maroc du 19 au 29 octobre 2024</b><br><b>Consultation Prestataires</b> |                               |  |  |
|--|-------------------------------|--|--|
|  | Association<br>Passion Désert | Visages du Monde   | Leclerc Voyage   |
| <b>Hébergement pension complète</b><br>35 personnes  | 15 300,00 €                   | <b>959 € TTC par Personne</b><br>Pour 35 personnes<br><br>Tout compris Sauf :<br>- Accompagnement préalable au séjour<br>- Pas prise en compte carburant, frais autoroute, carte ATA<br>- Pas suivi Raid Mob (pas de fourniture de scooters) | Refus de réponse car n'assure pas la traversée en bateau Espagne Maroc |
| <b>Transport</b><br>Carburants et Bateau AR<br>Scooters et carburants<br>35 personnes                      | 10 299,00 €                   |  |  |
| <b>Activités</b><br>35 pers sur 9 jours  | 2 100,00 €                    |  |  |
| <b>Encadrement</b>   | 5 000,00 €                    |  |  |
| <b>TOTAL TTC</b>   | <b>32 699,00 €</b>            |  |  |

Suite à ce tableau comparatif, il est à préciser aux membres du Conseil que l'association Passion Désert a une bonne connaissance du Maroc et pourrait être prestataire unique sur l'ensemble des dépenses engagées. Cette structure propose également un encadrement et un accompagnement des jeunes en RAID MOB.

L'entreprise Visage du Monde propose une offre quasi équivalente en termes de prix mais n'intègre pas les coûts de carburants durant le séjour, le suivi et l'accompagnement des jeunes en Raid MOB ni la fourniture de scooters. Ce qui vient majorer les coûts du séjour.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de retenir l'association Passion Désert, présentant l'offre la plus complète et la plus avantageuse économiquement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard Gandauber, Président de la Commission Associations, afin de faire la présentation de la Commission du 02 juillet 2024 :

| Association                        | Commune               | Action   | Date de l'action              | Coût de l'action | Sollicitation | Avis de la Commission | Avis du Conseil Communautaire |
|------------------------------------|-----------------------|--|-------------------------------|------------------|---------------|-----------------------|-------------------------------|
| AMC Saintonge 17 (aéromodélisme)   | Pont l'Abbé d'Arnoult | Journée rencontre et découverte dans le cadre de "Sentez-vous Sport" | 15 septembre 2024             | 2 745,00 €       | 900,00 €      | Favorable             | Favorable                     |
| Amicour                            | Saint Porchaire       | Marche et course nature  | 19 et 20 octobre 2024         | 34 500,00 €      | 1 500,00 €    | Favorable             | Favorable                     |
| Abbaye de Trizay                   | Trizay                | Concert dans le cadre de la "Nuit des Abbayes"                       | 17 juillet 2024               | 1 640,00 €       | 490,00 €      | Favorable             | Favorable                     |
| Les Sœurs Charentaises en 4L       | Le Bouscat            | 4L Trophy  | Du 19 février au 02 mars 2025 | 14 610,00 €      | 500,00 €      | Non favorable         | Non favorable                 |
| Comité des fêtes                   | Trizay                | Sardinade et séance de cinéma en plein air                           | 20 juillet 2024               | 1 900,00 €       | 600,00 €      | Favorable             | Favorable                     |
| Les Ateliers Artistiques du Bruant | Saint Porchaire       | Gala de danse  | 22 juin 2024                  | 5 115,00 €       | 1 200,00 €    | Favorable             | Favorable                     |

Monsieur le Président sollicite également l'accord des membres du Conseil pour soutenir l'association SOLCANPO (Banque Alimentaire) à hauteur de 247.20 € (frais en communication du 1<sup>er</sup> semestre 2024).

**ADOpte A LA MAJORITE – 3 ABSTENTIONS**

- Abstention de Madame Marie-Claude Pelletier concernant la demande de l'Abbaye de Trizay*
- Abstention de Monsieur Caillaud, Maire de Trizay concernant la demande du comité des fêtes de Trizay*
- Abstention de Madame Nadège Louassier concernant la demande des Ateliers Artistiques du Bruant*

**6. ASSOCIATIONS – PRET DE MATERIEL**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes a engagé depuis de nombreuses années des prêts à titre gracieux de matériels vers les acteurs éducatifs et associatifs du territoire notamment les minibus.

Afin de favoriser le déploiement des animations par les acteurs de la vie locale, Monsieur le Président informe qu'il est désormais possible pour les associations et acteurs éducatifs du territoire de bénéficier d'autres équipements (Tivolis en particulier, barrières...).

Pour information, Monsieur le Président indique que les conventions de prêts de minibus sont en cours de réécriture et intègrent désormais une partie « caution ». Cette caution pourra prendre la forme de chèques non encaissés pour les associations et de titres pour les communes et autres collectivités qui seront restitués à la clôture de l'année civile.

## 7. MAISON MARIE BON – ACCEPTATION DE DON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil des dons proposés gratuitement sans contrepartie aux seules fins de valoriser le patrimoine de Saintonge faits par deux personnes au profit de l'enrichissement des collections de la Maison Marie Bon.

- Don de mobilier et objets de décoration de Monsieur Jean-Christophe KOWATS domicilié à Bry-sur-Marne (94 360), des collections de son père Monsieur Roland KOWATS, demandant de préciser l'origine du don. Une plaque sera donc apposée dans l'entrée de la maison Marie Bon à Saint-Porchaire. Le don comprend : une horloge comtoise, une table ancienne en bois du 19<sup>e</sup> s., une soupière en céramique blanche, 2 tapis, 3 théières en étain, une timbale en étain, un sucrier en étain, un tabouret, 2 salons de jardin.
- Don de 5 livres illustrés des romans de Pierre Loti aux éditions Pierre Laffitte par Madame Edwige Baudry domiciliée à Pont-l'Abbé d'Arnoult (17250).

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'acceptation de ces dons en remerciant ces deux généreux donateurs et l'autorisation de signer les documents s'y afférant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 8. MAISON DE L'ENFANCE – PLAN DE FINANCEMENT VEGETALISATION

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'un projet de renaturation et végétalisation de la maison de l'enfance en collaboration avec le service arbres et paysages du Département a été lancé permettant d'établir un cahier des charges répondant aux besoins des différents utilisateurs de cet espace.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour valider le plan de financement ci-dessous et pour engager ainsi que signer l'ensemble des démarches et documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

| <b>PLAN DE FINANCEMENT VEGETALISATION</b> |                    |                                   |                  |
|---|--------------------|-----------------------------------|------------------|
| <b>DEPENSES</b>                           |                    | <b>RECETTES</b>                   |                  |
| <b>OBJETS</b>                             | <b>HT</b>          | <b>OBJETS</b>                     | <b>HT</b>        |
| Metallerie                                | 13 500,00 €        | Département Charente Maritime 30% | 9 000,00         |
| aménagement paysager                      | 16 500,00 €        | Fond vert 20%                     | 6 000,00         |
|   |                    | CAF 30%                           | 9 000,00         |
|   |                    | CDC Coeur de Saintonge 20%        | 6 000,00         |
| <b>TOTAL HT</b>                           | <b>30 000,00 €</b> | <b>TOTAL HT</b>                   | <b>30 000,00</b> |

*Eléments indicatifs en annexe*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 9. DEVELOPPEMENT DURABLE – PLAN DE FINANCEMENT RELAMPING

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'une consultation a été réalisée auprès de différentes entreprises pour le remplacement de l'éclairage en LED sur la Maison de l'Enfance et les bâtiments techniques communautaires.

Il sollicite les membres du conseil afin de valider le plan de financement ci-dessous et de l'autoriser à engager l'ensemble des démarches administratives et signatures de documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

| <b>PLAN DE FINANCEMENT RELAMPING</b> |                    |                       |                  |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|------------------|
| <b>DEPENSES</b>                      |                    | <b>RECETTES</b>       |                  |
| <b>OBJETS</b>                        | <b>HT</b>          | <b>OBJETS</b>         | <b>HT</b>        |
| maison de l'enfance                  | 35 000,00 €        | Fond vert 15%         | 6 000,00         |
|                                      |                    | CAF 50 %              | 17 500,00        |
| Batiment technique                   | 5 000,00 €         | CDC Cœur de saintonge | 16 500,00        |
| <b>TOTAL HT</b>                      | <b>40 000,00 €</b> | <b>TOTAL HT</b>       | <b>40 000,00</b> |

ADOpte A L'UNANIMITE

## 10. INFORMATION MARCHE ELECTRICITE

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le contrat expert public conclu pour une année avec Edf pour la fourniture en électricité des bâtiments de la collectivité arrive à son terme le 31 janvier 2025.

Monsieur le Président indique que sur sa commune de Port d'Envaux, un suivi de la consommation a été mis en place avec ENEDIS.

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil afin d'entreprendre les démarches de consultation nécessaires à la continuité de fourniture en électricité pour l'année 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

## 11. ENVIRONNEMENT OM – CREANCES ETEINTES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'annulation des différentes créances suite à la demande du SGC.

Il s'agit de créances dites « éteintes » ou de dossiers dont la commission de surendettement a approuvé la clôture.

| <b>Dossier N° 1</b>                            |                      |                |
|--|----------------------|----------------|
| Surendettement et décision effacement de dette |                      |                |
| <b>Année</b>                                   | <b>N° de facture</b> | <b>Montant</b> |
| 2022   | 11989                | 135            |
| 2023   | 8361                 | 341            |
| 2024   | 7172                 | 356            |

| <b>Dossier N° 2</b>                  |                      |                |
|--------------------------------------|----------------------|----------------|
| Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ |                      |                |
| <b>Année</b>                         | <b>N° de facture</b> | <b>Montant</b> |
| 2016                                 | T-71039039003        | 165            |

ADOpte A L'UNANIMITE

## 12. ENVIRONNEMENT OM – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Suite aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission Ordures ménagères (OM) du 9 juillet dernier et du travail complémentaire effectué par Aurélien Chardonner, notre comptable, sur les simulations des incidences de la taxe sur les foyers qui y sont soumis, il ressort les éléments suivants :

- sur 8088 foyers recensés, 5344 soit 66% sont bénéficiaires avec des baisses pouvant aller jusqu'à plus de 200 euros
- à l'inverse, 2519 foyers soit 31% sont impactés avec des hausses de tarif pouvant aller jusqu'à plus de 200 euros, notamment les redevables de 1 et 2 personnes par foyer (voir tableau joint).

Par ailleurs, la situation des impayés s'est légèrement améliorée suite à l'implication du service de recouvrement avec notamment un niveau revenu à environ 50000 euros pour l'année 2022 soit un niveau conforme au budget.

Néanmoins la plus grande vigilance s'impose pour les années 2023 et 2024 avec des niveaux toujours inquiétants.

Il ressort de ces éléments qu'il paraît prématuré d'envisager un changement de système de recouvrement pour le service des OM notamment du fait de la grande incertitude qui règne sur le niveau des cotisations qui seront applicables en 2025.

Par ailleurs, nous sommes dans l'attente du retour du rapport financier de Cyclad sur la prise en compte de l'incitativité dans le calcul des cotisations des collectivités membres de Cyclad pour les années futures.

Suite à la présentation de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire sont invités à voter pour ou contre le passage à la TEOM.

*Documents en annexe*

### **CONTRE A L'UNANIMITE**

#### **13. LA POSTE – RENOUELEMENT CONVENTION PLURIANNUELLE**

Monsieur le Président rappelle que notre territoire est doté de 7 agences postales réparties sur les communes de Beurlay, Crazannes, Geay, Les Essards, Plassay, Port d'Envaux, Trizay.

Leur mise en place entre dans le cadre du contrat de présence postale conclu entre l'Etat, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité et La Poste.

Monsieur le Président informe les membres du conseil que certaines conventions de partenariat pour la gestion d'un point de contact de l'Agence postale intercommunale avec La Poste arrivent à leur terme.

Afin d'uniformiser les durées de convention et dans un contexte d'un changement des pratiques des clients et d'une baisse des ventes de la Poste, un nouveau modèle de convention est mis en place pour le renouvellement du conventionnement des offres entre La Poste et la CDC.

La convention rajoute 3 points principaux :

- Un minimum d'ouverture hebdomadaire de l'agence de 12 heures
- La fin du renouvellement tacite, la convention étant convenue pour une durée de 9 ans
- Une indemnité compensatrice revalorisée chaque année en fonction du chiffre de vente

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver la nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact avec l'entreprise La Poste et de l'autoriser à signer la convention.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **14. TOURISME – ELARGISSEMENT DE LA COMMISSION TOURISME / PATRIMOINE / CULTURE**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'intégrer officiellement les sujets Patrimoniaux et culturels au sein de la commission Tourisme. Il convient de noter que ces sujets étaient déjà traités dans cette commission.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## 15. SANTÉ – ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTEE

Monsieur le Président donne la parole à Lyliane Signat, déléguée en charge de la Santé, pour présenter les actualités de l'association « Siel Bleu » (Activité Physique Adaptée).

Madame Signat indique 3 communes concernées : Saint Sulpice d'Arnoult, Plassay et Nancras.

Cette action est financée par la MSA, et est gratuite pour les bénéficiaires MSA.

## 16. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Président donne la parole à Jacky Michaud pour informer les membres du Conseil du contenu de la réunion du 13 septembre avec Monsieur le Sous-Préfet et la CDC de Gémozac concernant la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Monsieur le Sous-Préfet propose aux élus communautaires les éléments suivants :

- La participation au salaire du médiateur à hauteur de 1000€
- La mise à disposition d'un terrain de 1 hectare pour construire une petite aire des gens du voyage

Les membres du Conseil acceptent la participation au financement du poste de médiateur. Il n'y a aucune commune volontaire pour la mise à disposition d'un terrain.

*Synthèse réunion 13/09/24 en annexe*

**ADOpte A L'UNANIMITE POUR LA PARTICIPATION AU POSTE DE MEDIEATEUR**

## 17. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Considérant les [Projets Alimentaires Territoriaux](#) (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines,

Considérant que dans ce cadre, la collectivité a recruté un agent en contrat d'apprentissage depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 puis en contrat à durée déterminée afin de développer une communauté d'acheteurs en restauration collective et favoriser l'accès aux produits locaux sur le territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de l'agent afin de poursuivre et mener à bien ce projet pour une durée de 12 mois supplémentaires,

Considérant qu'il convient d'ouvrir ce poste à temps complet en catégorie A de la filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux **en contrat de projet** à compter du 15 novembre 2024,

Considérant que cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet identifié à savoir :

- **Animation** d'ateliers avec les agents de cantine et de rencontres avec les producteurs locaux :
- **Accompagnement individuel ou collectif** des outils numériques, des savoir-faire et réglementations :
- **Création d'un outil numérique commun**
- **Etudes** : Avancer sur la réflexion de construction de la communauté d'acheteur en terme juridique et économique - Travail de réflexion sur le développement d'un système logistique optimisé



- **Interventions de professionnels extérieurs** pour accompagner les agents aux changements de pratiques, pour informer et sensibiliser les élus, etc...

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création de l'emploi **non permanent** suivant au 15 novembre 2024 :
  - 1 Ingénieur territorial à temps complet
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et contrat relatifs à la présente délibération,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Tableau des effectifs en annexe

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 18. FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Président, sur proposition du SGC de Rochefort, soumet à l'approbation des membres du Conseil les admissions en non-valeurs pour une somme de 24 469.33 € qui permettent d'épurer les années 2014 et 2015.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 19. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE ET VIREMENT DE CREDIT

#### 1/ Décision modificative

Monsieur le Président indique qu'il convient d'effectuer des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2024 du Budget Principal :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |    |                                      |                 | RECETTES INVESTISSEMENT |  |                 |
|---------------------------|----|--------------------------------------|-----------------|-------------------------|--|-----------------|
| Article                   |    | Libellé                              | Montant         | Article                 | Libellé                                  | Montant         |
| 2188                      | 69 | Autres immobilisations               | 5 000,00        | O21                     | Virement de la section de fonctionnement | 5 000,00        |
|                           |    |                                      |                 |                         |  |                 |
|                           |    | <b>TOTAL</b>                         | <b>5 000,00</b> |                         | <b>TOTAL</b>                             | <b>5 000,00</b> |
| DEPENSES FONCTIONNEMENT   |    |                                      |                 | RECETTES FONCTIONNEMENT |  |                 |
| Article                   |    | Libellé                              | Montant         | Article                 | Libellé                                  | Montant         |
| O23                       |    | Virement à la section investissement | <b>5 000,00</b> |                         |  |                 |
| 673                       |    | Titres annulés                       | 30 000,00       |                         |  |                 |
| 65888                     |    | Autres                               | -35 000,00      |                         |  |                 |
|                           |    | <b>TOTAL</b>                         | <b>0,00</b>     |                         | <b>TOTAL</b>                             | <b>0,00</b>     |

#### 2/ Virement de crédit

Monsieur le Président rappelle que la délibération du Conseil Communautaire n° 30/2024 du 10 avril 2024 relative à l'application de la fongibilité des crédits permet au Président d'opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, pour chacune des deux sections du budget, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il indique donc qu'il a été nécessaire de procéder à des virements de crédits en date du 20/08/2024 dont le détail se trouve en annexe du dossier membre.

## ADOpte A L'UNANIMITE

### 20. QUESTIONS DIVERSES

- **Le SAS :** Jean-Pascal VIALE précise que les travaux prévus en 2024 sont reportés en 2025.
- **SOLURIS :** Monique RIVIERE procède à la lecture d'une lettre info de Soluris suite au rapport de la Cour des Comptes.
- **Communication et évènements :** Patrick POCH rappelle aux membres du Conseil les concours en cours jusqu'à mi-novembre, le concours photo et les Trophées Coeur de Saintonge. Il rappelle également l'organisation de la 7ème édition de la fête de la vallée de l'Arnoult, qui se déroulera à Saint-Sulpice-d'Arnoult dimanche 06 octobre de 14h à 18h sous l'égide d'Eau 17.
- **Santé :** Lyliane Signat informe les membres du Conseil du programme de l'évènement communautaire « Octobre Rose » qui se déroulera samedi 12 octobre à la salle des fêtes de Saint Porchaire. Marché de créatrices et productrices, stands prévention santé, animations, randonnées, tombola et concerts en soirée.  
Madame Signat rappelle également que l'Assemblée plénière du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) se tiendra mardi 1<sup>er</sup> octobre de 9h à 17h et invite l'ensemble des élus à s'y inscrire.
- **Collecte ordures ménagères :** Jean-Pascal VIALE et Marie-Noëlle Martin expriment leur mécontentement quant aux changements de jour de collecte pour les communes de Romegoux, Geay et Crazannes sans avoir été consultés et donnés leur accord.  
La commune de Pont l'Abbé d'Arnoult est également concernée puisque le jour de collecte repasse du lundi au mardi. Le Directeur Général des Services se rapproche des services de Cyclad afin d'avoir un principe de validation des élus avant tout changement concernant la collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Fait à Saint-Porchaire, le 25 septembre 2024

Le Président,  
  
Sylvain BARREAUD